
Montréal, le 2 février 2016

Objet : Votre demande d'accès du 13 janvier 2016 (depuis 2010, les montants ventilés, par année, octroyés par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE); et, depuis 2010, les montants ventilés, par programme et par année, octroyés par l'entremise des différents programmes et produits financiers offerts par Investissement Québec (ex. : ESSOR)

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 13 janvier 2016, reçue, par courriel, à nos bureaux le même jour, dont copie est jointe en annexe.

Après vérification, nous vous transmettons deux documents :

- Un premier, intitulé «Interventions financières du Fonds du développement économique (FDE), par exercice financier»; et
- Un second, intitulé «Interventions financières d'Investissement Québec depuis l'exercice financier 2010-2011».

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} avril 2011, Investissement Québec est devenue une nouvelle entité, suite à sa fusion avec la Société générale de financement du Québec («SGF»). Le Fonds du développement économique («FDE»), créé à cette même date, a recueilli la majeure partie des actifs de l'ancienne Investissement Québec. Depuis cette date, Investissement Québec réalise des interventions financières sur ces fonds propres (capital-actions + profits non-distribués) et, à titre de mandataire du gouvernement, à partir

.../2

des crédits budgétaires de celui-ci. Ces interventions mandataires sont comptabilisées dans le FDE.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,



Marc Paquet, avocat
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès; document intitulé «Interventions financières du Fonds du développement économique (FDE), par exercice financier»; et document intitulé «Interventions financières d'Investissement Québec depuis l'exercice financier 201-2011».

Québec, le 13 janvier 2016

INVESTISSEMENT QUÉBEC

Me Marc Paquet

Vice-président des affaires juridiques et secrétaire de la société

600, rue de La Gauchetière O. #1500

Montréal (QC) H3B 4L8

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Je souhaite obtenir, comme le permet la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les renseignements suivants :

Depuis 2010, les montants ventilés, par année, octroyés par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE).

Depuis 2010, les montants ventilés, par programme et par année, octroyés par l'entremise des différents programmes et produits financiers offerts par Investissement Québec (ex. : ESSOR).

En vous remerciant de votre collaboration, recevez, Monsieur, mes plus sincères salutations,

**Interventions financières du Fonds du développement
économique (FDE), par exercice financier ***

Année	Valeur du financement accordé (M\$)
2010-2011	s.o. ⁽¹⁾
2011-2012	563,9
2012-2013	300,7 ⁽²⁾
2013-2014	1 077,7
2014-2015	309,7

⁽¹⁾ Les activités du FDE ont débuté le 1^{er} avril 2011.

⁽²⁾ S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de un milliard de dollars portant le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars.

* L'information contenue dans ce document est tirée des rapports annuels de la Société.

Interventions financières d'Investissement Québec depuis l'exercice financier 2010-2011*

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2010-2011

Produit financier	Nombre d'interventions financières		Valeur (M\$)		Emplois déclarés	
	Objectifs	Autorisations	Financement	Projets ⁽¹⁾	Nouveaux ⁽²⁾	Sauvegardés ⁽²⁾
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance	140	160	61,4	170,1	633	228
Recherche et développement	374	356	88,4	361,9	1 007	217
Exportation	183	209	66,8	143,4	256	233
Fonds de roulement	22	60	14,5	40,4	98	185
Relève	31	55	32,2	145,6	61	95
Financement écologique	s.o.	6	4,9	10,3	22	0
Mesures d'expérimentation	6	8	9,6	26,2	7	0
TOTAL PARTIEL	758	854	277,8	897,9	2 084	958
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Entrepreneuriat collectif	79	88	30,8	102,7	167	285
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	45	40	3,0	16,8	41	203
TOTAL PARTIEL	124	128	33,8	119,5	208	488
TOTAL - FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE	880	982	311,6	1 017,4	2 292	1 446
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Immigrants investisseurs	366	473	64,5	750,3	2 864	1 408
PASI ⁽³⁾	20	30	148,1	937,3	1 836	1 117
Mandats gouvernementaux	s.o.	1	8,5	93,5	130	0
Renfort ⁽⁴⁾	338	413	351,6	866,4	2 262	3 933
TOTAL - OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	724	917	572,7	2 647,5	7 092	6 458
TOTAL GLOBAL	1 604	1 899	884,3	3 664,9	9 384	7 904

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étaient sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire du Programme des immigrants investisseurs et de Renfort ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Programme d'appui stratégique à l'investissement.

(4) Ce programme a pris fin le 1^{er} décembre 2010.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2011-2012

PRODUIT FINANCIER	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés et sauvegardés ⁽¹⁾
FINANCEMENT				
Financement IUN Q	656	311,8	784,3	4 381
Financement des crédits d'impôt	302	102,7	436,0	3 639
Financement IMPLIQ	79	30,1	101,6	307
Investissements	13	31,6	2 647,3	350
CAPITAL DE RISQUE				
Investissements directs en capital de risque	3	29,7	55,2	21
Fonds de capital de risque	s.o.	49,4	s.o.	s.o.
AUTRE				
Immigrants investisseurs	359	45,0	553,1	3 579
TOTAL	1 412	884,8	4 577,5	12 277

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étaient sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de 24 mois.

* L'information contenue dans ce document est tirée des rapports annuels de la Société.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2012-2013

PRODUIT FINANCIER	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
FINANCEMENT				
Financement UNIQ	830	452,0	1 110,3	3 275
Financement des crédits d'impôt	239	81,7	305,2	1 116
Financement IMPLIQ	80	33,5	112,1	780
Investissements	12	282,7	1 278,9	805
CAPITAL DE RISQUE				
Investissements directs en capital de risque	8	48,0	135,1	306
Fonds de capital de risque	s.o.	62,6	s.o.	s.o.
AUTRE				
Immigrants investisseurs	335	43,9	518,2	3 331
TOTAL	1 504	1 004,4	3 459,8	9 613

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2013-2014

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	611,2	60,5
Garantie de prêt	98,4	9,7
Garantie d'engagement financier	71,6	7,1
Capitaux propres ⁽¹⁾	54,7	5,4
Contribution financière non remboursable	44,3	4,4
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	130,9	12,9
TOTAL	1 011,1	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2014-2015

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	477,4	51,1
Garantie de prêt	79,8	8,5
Garantie d'engagement financier	41,3	4,4
Capitaux propres ⁽¹⁾	247,1	26,4
Contribution financière non remboursable	39,0	4,2
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	50,0	5,4
TOTAL	934,6	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.